

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

cit MuscaBlock pour-on

Numéro d'enregistrement

UFI KW4X-1V01-F54A-5SA6

Identification de substance / produit

BAuA-Nr: N-66887
No.-PR 15443, 15444

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
84428 Buchbach
No. de téléphone +49 8086 933-100
No. Fax +49 8086 933-500
Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-104 Email: bm@kerbl.com
téléphone
Adresse email de la info@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17
E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance
Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Met. Corr. 1	H290

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P405	Garder sous clef.
P501.9	Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle; 1-Méthoxy-2-propanol
----------	---

2.3. Autres dangers

Inflammable. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut être corrosif pour les métaux. Peut provoquer une allergie cutanée. The product contains no vPvB substances. The product contains no PBT substances. This product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to human. The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

1-Méthoxy-2-propanol

No. CAS	107-98-2		
No. EINECS	203-539-1		
Concentration	>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3		H226
	STOT SE 3		H336

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

No. CAS	52645-53-1
No. EINECS	258-067-9

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Acute Tox. 4		H302	
		Acute Tox. 4		H332	
		Skin Sens. 1		H317	
		Aquatic Acute 1		H400	
		Aquatic Chronic 1		H410	
Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Aquatic Acute 1		M = 1000	
		Aquatic Chronic 1		M = 1000	
cATpE	orale		500		mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards		1,5		mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Lavez la peau avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Garder le malade dans un endroit calme, le protéger des déperditions de chaleur. Doctor must assess whether observation and inpatient follow-up treatment are required.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique.

Avis aux médecins / Risques

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. Ne pas utiliser à proximité des sources de la combustion. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le choc et le frottement. Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions. Tenir à l'écart des matières combustibles. Porter des chaussures à semelle conductrice.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Protéger contre la lumière directe du soleil. Protéger de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et sec.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

1-Méthoxy-2-propanol

Liste	VLEP		
Valeur	375	mg/m ³	100 ppm(V)
Valeur limite à courte terme	568	mg/m ³	150 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Etablie le : 2011; Remarque : TMP: 84; FT: 221

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique; Chaussures de sécurité

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide	
Couleur	bleu	
Point de fusion		
Remarque	non déterminé	
Point de congélation		
Remarque	non déterminé	
Boiling point or initial boiling point and boiling range		
Remarque	non déterminé	
Flammability		
	non déterminé	
Upper and lower explosive limits		
Remarque	non déterminé	
Point d'éclair		
Valeur	44	°C
Température d'inflammabilité		
Remarque	non déterminé	
température de décomposition		
Remarque	non déterminé	
valeur pH		
Remarque	non déterminé	
Viscosité		
Remarque	non déterminé	
solubilité(s)		
Remarque	non déterminé	
Partition coefficient n-octanol/water (log value)		
Remarque	non déterminé	
Pression de vapeur		
Remarque	non déterminé	
Density and/or relative density		
Valeur	0,95	
Relative vapour density		
Remarque	non déterminé	
9.2. Autres informations		
La limite de l'odeur		
Remarque	non déterminé	
Le coefficient de l'évaporation		
Remarque	non déterminé	
Hydrosolubilité		
Remarque	non déterminé	
propriétés explosives		
évaluation	non déterminé	
Propriétés comburantes		

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Exposition au soleil, températures élevées, sources d'inflammation. Flammes et étincelles. Surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle**

Espèces	rat			
DL50		480	à	554 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**1-Méthoxy-2-propanol**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
Source	Guideline: EU Method B.3		

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle**

Espèces	rat		
CL 50	>	0,45	mg/l

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque Des réactions d'allergie sont possibles.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**1-Méthoxy-2-propanol****Exposition unique**

Remarque Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

1-Méthoxy-2-propanol**exposition répétée**

	Voie d'exposition orale		
Espèces	rat		
LOAEL	2757	mg/kg	
Durée d'exposition	28	d	

1-Méthoxy-2-propanol**exposition répétée**

	Voie d'exposition dermale		
Espèces	lapin		
NOAEL	> 1000	mg/kg	
Durée d'exposition	28	d	
Source	OECD Guideline 410		

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

	Voie d'exposition par inhalation		
Espèces	rat		
NOAEC	0,2201	mg/l	
Durée d'exposition	6	d	

11.2 Information on other hazards**Endocrine disrupting properties with respect to humans**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour les poissons (Composants)

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

Espèces	guppy (<i>Poecilia reticulata</i>)		
CL 50	0,0089		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

Espèces	carpe (<i>Cyprinus carpio</i>)		
CL 50	0,145		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,32		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
ErC50	> 0,011		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

Remarque Not biodegradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

log Pow	4,67	
température	25	°C

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

12.6 Endocrine disrupting properties

Endocrine disrupting properties with respect to the environment

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

12.7. Other adverse effects

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1993	1993	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-Méthoxy-2-propanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-Methoxy-2-propanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-Methoxy-2-propanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucun

Autres informations

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments
Not relevant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autres réglementations**

Product type (biocide): 18 - Insecticides, acaricides and products against other arthropods

Contains:

Permethrin

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Nom commercial : cit MuscaBlock pour-on

Version : 2 / FR

Date de révision: 06.09.2022

Numéro de la matière: R-15443

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 06.09.2022

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.